

LIBYE, SYRIE

Les journalistes qui pratiquent la propagande de guerre devront rendre des comptes

par Thierry Meyssan

La propagande de guerre est entrée dans une phase nouvelle avec l'action coordonnées de chaînes de télévision satellitaires. CNN, France24, BBC et Al-Jazeera sont devenues des instruments d'intoxication pour diaboliser des gouvernements et justifier des agressions armées. Ces pratiques sont illégales en droit international et l'impunité de leurs auteurs doit cesser.

RÉSEAU VOLTAIRE | TRIPOLI (LIBYE) | 14 AOÛT 2011

ITALIANO DEUTSCH ENGLISH



Dessin d'enfant à propos d'Al Jazeera (Ecole de Tripoli)

Le traitement actuel de l'information sur la Libye et la Syrie marque un tournant dans l'histoire de la propagande de guerre en ce qu'il utilise des moyens nouveaux qui ont pris l'opinion publique internationale par surprise.

Quatre puissances, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et le Qatar, ont joints leurs moyens techniques pour intoxiquer la

« *communauté internationale* ». Il s'agit principalement des chaînes de télévision CNN (qui bien privée agit en coordination avec l'unité de Guerre psychologique du Pentagone), France24, BBC et Al-Jazeera.

Ces médias sont utilisés pour attribuer mensongèrement aux gouvernements libyen et syrien des crimes qu'ils n'ont pas commis, et pour couvrir les crimes commis par les services secrets des puissances précitées et par l'OTAN.

On se souvient du précédent à moindre échelle de 2002. Globovisión avait diffusé en direct des images d'une révolution populaire chassant le président élu Hugo Chávez et des images de militants chavistes tirant sur des manifestants d'opposition et les tuant. Cette mise en scène avait permis de masquer un coup d'État militaire orchestré depuis Washington avec l'aide de Madrid. Cependant, après qu'un authentique soulèvement populaire ait mis fin au putsch et ait rétabli le président élu, des enquêtes journalistiques et judiciaires ont démontré que la révolution filmée par Globovisión n'était qu'un trucage visuel, et que jamais les chavistes n'avaient tiré sur la foule, mais qu'ils avaient au contraire été victimes de snipers armés par la CIA.

Il en est de même aujourd'hui, mais avec un consortium de chaînes satellitaires. Celles-ci diffusent des images d'événements inexistantes en Libye et en Syrie. Elles cherchent à faire accroire que la majorité des Libyens et des Syriens veulent renverser leurs institutions politiques et que Mouammar Kadhafi et Bachar el-Assad massacrent leur propre peuple. Sur le fondement de ces intoxications l'OTAN a attaqué la Libye et s'apprête à détruire la Syrie.

Or, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Assemblée générale des Nations Unies a légiféré pour interdire et condamner ce type de pratique.

La *Résolution 110, du 3 novembre 1947, relative aux « mesures à prendre contre la propagande en faveur d'une nouvelle guerre et contre ceux qui y incitent »*, sanctionne « *la propagande de nature à provoquer ou à encourager toute menace à la paix, rupture de la paix, ou tout acte d'agression* ».

La **Résolution 381, du 17 novembre 1950**, consolide cette condamnation en condamnant la censure des informations contradictoires comme partie intégrante de la propagande contre la paix.

Enfin, la **Résolution 819, du 11 décembre 1954**, sur « *la suppression des obstacles au libre échange des informations et des idées* », pose la responsabilité des gouvernements à supprimer les obstacles qui entravent le libre-échange des informations et des idées.

Ce faisant, l'Assemblée générale a élaboré sa propre doctrine en matière de liberté d'expression : elle a condamné les mensonges qui conduisent à la guerre et a érigé la libre-circulation des informations et des idées et le débat critique en armes au service de paix.

Le verbe, et plus encore l'image, peuvent être utilisées pour préparer les pires crimes. En l'occurrence, les intoxications de CNN, France24, BBC et Al-Jazeera constituent des « *crimes contre la paix* ». Ils doivent être considérés comme plus graves encore que les crimes de guerre et crimes contre l'humanité actuellement commis par l'OTAN en Libye et par les services secrets occidentaux en Syrie en ce qu'ils les précèdent et les rendent possibles.

Les journalistes qui pratiquent la propagande de guerre doivent être jugés par la Justice internationale.

Thierry Meyssan

Source : « Les journalistes qui pratiquent la propagande de guerre devront rendre des comptes », par Thierry Meyssan, *Réseau Voltaire*, 14 août 2011, www.voltairenet.org/a171093